



Non respect de la garantie

Par **bobni17**, le **25/04/2008** à **08:44**

bonjour,

j'ai acheté il y a 5ans des radiateurs Biotherme (pierre +liquide) à une sté de SAINTES 17.

depuis 2ans les radiateurs tombent en panne régulièrement, si bien que cette année j'ai passé la moitié de l'hiver sans radiateur.

Sur ces radiateurs j'ai une garantie de 20 ans mais l'usine qui les fabiquait n'existe plus et mon vendeur ne respecte pas la garantieso prétexte qu'il a du mal a trouver les pièces.

voilà maintenant plus de 3 mois que ces radiateurs sont enstand by et je n'ai aucune nouvelle de mon vendeur sauf quand je l'appelle pour m'entendre dire "on s'en occupe".

Aujourd'hui je craque et je souhaiterai connaître quelles peuvent être les démarches à entreprendre pour le forcer à me réparer ou à me remplacer les radiateurs défectueux.

merci de votre aide